

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT

Séance du 16 avril 2011

L'an deux mille onze, le seize avril à quinze heures, le conseil municipal de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, Maire.

Étaient présents	Patrick HUET, maire – Jean-Pierre BOCHER, 1 ^{er} adjoint - Jean-Luc LE PACHE, 2 ^{ème} adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 3 ^{ème} adjointe – Marie-Odile BOCHER – Brigitte CAZENAVE – Michèle LE COR
Étaient représentés	Josette ALICE – procuration donnée à Patrick HUET François-Yves LE THOMAS, procuration donnée à Jean-Pierre BOCHER Alain LOUAIL, procuration donnée à Michèle LE COR François ROUSSEL, procuration donnée à Jean-Luc LE PACHE
Secrétaire de séance	Marie-Louise RIVOALEN

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2011 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le maire soumet à l'assemblée le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2011. Il rappelle que la fiscalité en matière de taxe professionnelle a été modifiée en 2010 et que les taux ont été recalculés en fonction de la nouvelle réforme.

Jean-Luc LE PACHE indique que c'est la première fois que la réforme de la fiscalité directe locale s'applique.

- La taxe professionnelle est remplacée par la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- Pour la taxe d'habitation il y a transfert de la fiscalité départementale ainsi que d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.
- Il n'y a pas de changement pour la taxe sur le foncier bâti
- Pour le foncier non bâti les frais de recouvrement ont été transférés

Il indique que les taux de référence recalculés pour 2010 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 25,40
- taxe sur foncier bâti : 17,55
- taxe sur foncier non bâti : 57,00
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,42

Il propose de les laisser inchangés. Ainsi la réforme de la fiscalité locale sera neutre pour les contribuables bréhatins puisque les abattements continueront à s'appliquer de la même manière qu'auparavant.

Par un vote à main levée par neuf voix pour et deux voix contre (Michèle LE COR et Alain LOUAIL), le conseil municipal décide de fixer pour 2011 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau des taux de référence de 2010 :

- taxe d'habitation	:	25,40
- taxe sur foncier bâti	:	17,55
- taxe sur foncier non bâti	:	57,00
- cotisation foncière des entreprises (CFE)	:	25,42

3 – VOTE DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Le maire soumet à l'assemblée pour vote, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Il rappelle que celle-ci se vote par taux et que ce dernier s'élevait pour l'exercice 2010 à 27,70 %.

Jean-Luc LE PACHE indique que le produit de cette taxe a servi à financer les investissements pour la presse à balles. Elle va permettre de financer la déchetterie. Il indique que les bases ont un peu augmenté.

Par un vote à main levée par huit voix pour, Michèle LE COR, Alain LOUAIL s'étant abstenus et Marie-Odile BOCHER votant contre, le conseil municipal :

- **Décide de reconduire à 27,70%, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2011

A la demande du maire, Jean-Luc LE PACHE présente les différents budgets pour l'exercice 2011.

Il annonce que les budgets ont été établis en appliquant les mêmes principes de prudence que les années passées tant pour les recettes que pour les dépenses

En synthèse :

- Le budget de la commune prévoit de nombreux investissements : la caserne des pompiers dont la réalisation débutera en 2011 et dont la commune payera la première tranche.
- Le budget des ordures comprend les investissements pour une déchetterie à réaliser cette année.
- Le budget de l'assainissement a remboursé une grande partie des emprunts et peut envisager de nouveaux raccordements.
- Le budget du petit train routier sera le dernier. Nous devons en voter un pour des raisons de TVA.
- Celui du Spanc va enregistrer sa première année de fonctionnement à peu près régulier après une année 2010 qui a été atypique.
- Celui de la citadelle enregistre la reprise des versements de loyers puisque l'avance a été apurée et prévoit cette année de gros travaux.
- Le budget du port tient compte d'une nouvelle augmentation des tarifs, qui a été votée, pour équilibrer le fonctionnement.

Le montant des emprunts qui était fin 2009 proche du plus haut niveau atteint depuis vingt ans s'établit fin 2010 au plus bas niveau de cette même période. Les emprunts concernant la station d'épuration ont pu en effet être, comme prévu, remboursés.

- BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2011, se présente ainsi :

- *en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 082 300 €*
- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 1 072 000 €*

Il rappelle le principe : des sections équilibrées, une partie du fonctionnement pouvant aller en investissement.

FONCTIONNEMENT

Jean-Luc LE PACHE rappelle que le conseil a décidé d'affecter lors de la dernière séance le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- 100 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé
- et 79 698 € en excédent de fonctionnement reporté somme qui viendra gonfler les recettes de l'année.

Recettes

Elles sont constituées par :

- Les contributions directes et les compensations de l'Etat qui augmentent de 468 000 € à 477 000 € soit de 2 %.
- La dotation générale de fonctionnement en augmentation de près de 5 % et atteignent 243 000 € car la population sur laquelle elle est calculée a été revue (1072 au lieu de 940).
- La refacturation de personnel aux budgets annexes pour 83 000 €
- La taxe Barnier s'établit à 0 après une régularisation de 16 000 € en faveur du budget des Ordures ménagères et déchets.
- Les taxes sur les mutations foncières, 20 000 €, sont, prudemment, au niveau de 2009
- La taxe de séjour, 20 000 €, est pratiquement au niveau de 2010.
- Des remboursements de 71 000 € en provenance du budget annexe de l'assainissement (65 000 €) et du budget annexe du petit train routier (6 000 €) des subventions qui leur avaient été accordées l'an dernier pour équilibrer leur budget de fonctionnement.

Dépenses

Les charges globales, hors virement à la section d'investissement, augmentent de 50 000 €.

Trois postes expliquent l'augmentation : le personnel (19 000 €) les frais divers (13 000 €) et les charges de gestion courante (16 000 €).

L'excédent de fonctionnement prévu pour 2010 est de 161 000 €.

INVESTISSEMENT

- Il n'y a plus d'emprunts

Dépenses

On y trouve notamment

- des travaux immobiliers pour 750 000 €
- du matériel d'entretien pour 50 000 €
- de la voirie et de l'effacement de réseaux pour 115 000 €
- une enveloppe pour travaux divers pour 120 000 € (elle était de 327 000 € l'an dernier).

Parmi les gros travaux immobiliers 2011 :

- La caserne pour 350 000 €, les travaux à l'école du bas pour 100 000 €, le solde des travaux au Guerzido pour 70 000 € et le terrain multisports pour 50 000 €.

Recettes

Elles sont constituées essentiellement de recettes propres à la commune et de subventions.

- L'affectation du résultat d'investissement de l'an dernier : 396 000 €
- l'excédent de fonctionnement de l'an dernier capitalisé : 100 000 €
- le virement de la section de fonctionnement pour 161 000 €

- l'amortissement 114 000 € (110 000 € en 2010)
- des subventions pour 210 000 € (notamment 50 % sur les 350 000 € de la caserne en 2011)

Par un vote à main levée par six voix pour, trois abstentions (Jean-Pierre BOCHER, Michèle LE COR et Alain LOUAIL,) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et François-Yves LE THOMAS), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

Jean-Pierre BOCHER précise qu'il s'abstient et qu'il vote contre pour le compte de François Yves LE THOMAS en raison du coût de la caserne imposé à la commune.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Le budget primitif annexe des ordures ménagères se présente ainsi :

- *en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 387 700 €*
- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 760 000 €*

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que l'investissement majeur de ce budget sera la déchetterie.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes sont essentiellement générées par quatre éléments:

- Le résultat 2010 reporté pour 25 000 €.
- les $\frac{3}{4}$ de taxe Barnier 2011, 64 000 € compte tenu d'une régularisation.
- la taxe des ordures ménagères à hauteur de 230 000 € (contre 221 000 € en 2010) en raison de l'augmentation des bases le taux restant stable à 27,7 %
- la reprise en résultat d'une quote part de subvention d'investissement pour 67 000 €.

Dépenses

Les dépenses correspondent essentiellement :

- aux charges de personnel, 80 000 €
- aux charges à caractère général qui sont en progression de 13 000 €
- à la dotation aux amortissements pour 102 000 €

Pour 2011, le virement à la section d'investissement prévu s'élève à 86 000 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Des investissements pour 683 000 € et notamment 500 000 € TTC pour une déchetterie
- 67 000 € l'amortissement des subventions d'investissement
- 11 000 € de remboursement d'emprunt. Il reste un emprunt de 39 000 € au 1er janvier 2011.

Recettes

- 143 000 € proviennent de l'excédent d'investissement reporté
- 75 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé
- 293 000 € des subventions (70 % sur les 418 000 HT de la déchetterie)
- 86 000 € de l'excédent de la section de fonctionnement
- 102 000 € des amortissements (98 000 € l'an passé)

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe des ordures ménagères et déchets pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA CITADELLE**

Le budget primitif annexe de la Citadelle se présente ainsi :

- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de* : 29 900 €
- *en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de* : 162 000 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

29 000 €. Ces sont les recettes hors taxes qui seront facturées à la Sarl Les Verreries de Bréhat au titre des loyers de 2011.

Dépenses

Il s'agit principalement du virement à la section d'investissement pour 24 000 €.

Arrivée en séance d'Alain LOUAIL à 15 h 50.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

La seule véritable dépense d'investissement concerne pour 150 000 € HT des travaux (180 000 TTC).

RECETTES

- Lors du vote du compte administratif, la commune a décidé de reporter l'excédent d'investissement pour 30 000 € et de capitaliser l'excédent de fonctionnement de 28 000 €.
- 24 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 71 000 € d'emprunt pour équilibrer le budget
- 9 000 € en frais d'études qui correspond à une écriture budgétaire

Par un vote à main levée par huit voix pour, deux abstentions (Alain LOUAIL et Michèle LE COR) et une voix contre (Marie Odile BOCHER), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe de la citadelle pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**

BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif annexe de l'assainissement se présente ainsi :

- *en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de* : 183 700 €
- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de* : 221 000 €

Jean-Luc LE PACHE indique que le résultat de fonctionnement a été reporté pour 21 000 € et l'excédent d'investissement a été également reporté pour 108 000 €.

En 2011 une très grande part des emprunts a été remboursée. Il reste uniquement 48 000 €.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- 97 000 € de recettes issues des taxes de consommation
- 61 000€ est la quote-part d'amortissement exceptionnel qui vient compenser les reprises de subventions d'investissement.
- 21 000 € de résultat reporté

Dépenses

Essentiellement deux montants :

- Les dotations aux amortissements pour 109 000 € (même chose qu'en 2010)
- Le remboursement au budget communal de la subvention de 65 000 € touchée en 2010 pour équilibrer le budget.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer qu'il sera peut-être possible d'envisager une baisse des tarifs pour 2012.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Remboursement d'emprunt pour seulement 2 500 €.
- 147 000 € pour les travaux d'une nouvelle tranche d'assainissement et 10 000 € d'études.
- 61 000 € : amortissement de subventions d'investissement

Recettes

Elles se composent de :

- L'excédent d'investissement 2010 pour 108 000 €.
- la dotation aux amortissements des immobilisations 109 000 €

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES PORTS COMMUNAUX**

Le budget primitif annexe des ports communaux se présente ainsi :

- *en exploitation les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 20 200 €*
- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 94 000 €*

Le déficit de fonctionnement de 2010, 2700 €, a été totalement reporté.

L'excédent d'investissement de 72 000 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes comprennent deux postes :

- les facturations annuelles des corps-morts et les recettes des mouillages de passage à l'entrée de la Corderie. Elles ont été budgétées à 17 500 € pour 15 900 € réalisés en 2010. Une augmentation des tarifs a été votée. Elle ne sera pas suffisante pour équilibrer ce budget.
- Une subvention de 2 700 € pour équilibrer le budget

Dépenses

Figurent parmi les dépenses :

- le déficit de fonctionnement cumulé pour 2 300 €
- Les dotations aux amortissements pour 11 000 €
- Les frais de personnel pour 3 800 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

- 56 000 € pour la cale de la Corderie
- 21 000 € pour d'autres investissements éventuels

Recettes

Outre l'excédent d'investissement de l'année 2010 qui a été reporté pour 72 000 €, il y a deux autres sources :

- 10 000 € d'amortissements (idem 2010)
- 11 000 € de subventions pour les travaux de cales

Alain LOUAIL demande des explications quant au nouveau coût de la réfection de la cale qui est de 56 000 €, la commune ayant reçue initialement une proposition de 30 000 €.

Le maire répond que ce coût correspond à la réfection totale de la cale avec élargissement de celle-ci afin de permettre l'accessibilité à des engins importants pour les différentes interventions de la commune qui y seraient nécessaires. Le maire rappelle, à titre d'exemple le débarquement de la presse, qui avait posé différents soucis.

Il indique qu'une nouvelle consultation a été effectuée et c'est la même entreprise que précédemment qui a été retenue.

Par un vote à main levée par neuf voix pour et deux abstentions (Alain LOUAIL et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe des ports communaux pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté**
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE PETIT TRAIN ROUTIER**

Le budget primitif annexe du petit train routier se présente ainsi :

- *en exploitation les dépenses s'élèvent à hauteur de : 5 880,71 €
et les recettes s'élèvent à hauteur de : 62 261,67 €*

Pas de section d'investissement pour ce budget.

Jean-Luc LE PACHE indique que contrairement à ce qui était prévu lors du vote du compte administratif, il faut voter un dernier budget en raison d'une écriture de TVA de 0,71 € ! Ce budget, exceptionnellement n'a pas besoin d'être équilibré.

FONCTIONNEMENT

Recettes

24 000 € de résultat reporté

Dépenses

5 880 € de remboursement au budget de la commune de la subvention de fonctionnement touchée par le budget annexe l'an dernier.

Pas d'investissement

Par un vote à main levée, Alain LOUAIL ne prenant pas part au vote, par huit voix pour, une abstention (Michèle LE COR) et une voix contre (Marie Odile BOCHER), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif annexe du petit train routier pour l'année 2011, tel qu'il lui a été présenté.**
- **BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)**

Le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) se présente ainsi :

- *en exploitation les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 34 800 €*
- *en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de : 2 000 €*

Le déficit de fonctionnement de 5 600 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- 24 200 € de facturation
- 4 000 € pour les nouvelles installations
- 6 600 € de subventions de l'agence de l'eau et du Conseil général

Dépenses

Outre le résultat négatif reporté pour 5 600 €, pour 25 000 € (160 € par jour) il s'agit de la prise en charge par la commune d'une quote part du salaire de la technicienne mise à notre disposition par la communauté de communes de la Presqu'Île de Lézardrieux. Le reste, 3000 €, ce sont les dépenses de matériel et de prestations nécessaires au service.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- 1 400 € de déficit d'investissement reporté
- 600 € pour du matériel éventuel

Recettes

- 1 300 € proviennent du virement de la section de fonctionnement
- 700 € de l'amortissement du logiciel (sur deux ans)

Par un vote à main levée par huit voix pour, une abstention (Jean-Pierre BOCHER) deux voix contre (Marie-Odile BOCHER et Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Adopte le budget primitif du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2011, tel qu'il lui est présenté.**

6 – OUVERTURE DU CAMPING

Le maire propose à l'assemblée comme date d'ouverture du camping municipal le 1^{er} juin 2011 au 12 septembre 2011.

Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Approuve l'ouverture du camping municipal du 1^{er} juin 2011 au 12 septembre 2011.**

Marie-Odile BOCHER montre sa satisfaction en apprenant cette décision, estimant que cette ouverture va satisfaire de nombreux intéressés.

Michèle LE COR demande s'il est prévu un accès à l'électricité pour les saisonniers.

Le maire répond que pour le moment le camping n'est pas équipé pour répondre à ce besoin.

7 – RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER

Le maire propose le recrutement de personnel supplémentaire pour renforcer l'équipe pendant la saison estivale. Les postes concernés par cette mesure sont les suivants :

- Le camping municipal
- Les ports communaux
- Et les services techniques pour la collecte des ordures ménagères, les espaces verts et la propreté de l'île.

Marie-Odile demande si la personne qui sera recrutée pour s'occuper des ports interviendra sur les deux sites ?

Le maire répond que la surveillance se portera sur les deux comme de coutume. Il fait remarquer que qu'en 2010, ce service avait été assuré par les agents du service technique.

Alain LOUAIL suggère de provisionner un demi poste supplémentaire afin de s'occuper du cinéma si besoin était.

Jean-Luc LE PACHE indique qu'il est possible de prévoir un poste supplémentaire sans pour autant être obligé de recruter.

Marie-Odile BOCHER propose de privilégier le recrutement de personnel bréhatin.

Le maire répond que conformément à la réglementation, la commune doit déclarer les postes à pourvoir et à examiner toutes les candidatures.

Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le maire à recruter le personnel saisonnier ci-après désigné :

- **1 gardien des ports communaux, recruté à temps complet (35H/hebdo) chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie des ports communaux. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292**
- **1 agent technique territorial, recruté à temps non complet (17h50) chargé de la régie du cinéma. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292**
- **1 agents techniques territoriaux, recrutés à temps complet (35h/hebdo) qui seront chargés du ramassage des ordures ménagères de l'entretien des espaces verts, du tennis. Ces agents seront rémunérés sur la base de :
Indice brut : 297 - indice majoré : 292**
- **1 gardien de camping, recruté à temps complet (35h/hebdo) qui sera chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie du camping. L'agent sera rémunéré sur la base de :
Indice brut : 303 - indice majoré : 295**

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire informe l'assemblée de la modification de la grille des effectifs pour faire suite aux différentes promotions internes des agents communaux.

Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création de quatre emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 8 novembre 2008

Le maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois suivant les avancements de grade en catégorie C de trois agents techniques et de la promotion interne d'un agent de maîtrise. Cette modification consiste en :

- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique, 2ème classe à temps complet et 1 emploi d'adjoint technique, 2ème classe à temps non complet (14 h/hebdomadaires).
- la création de 2 emplois d'adjoint technique 1ère classe à temps complet et 1 emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps non complet (14h/hebdomadaires)
- la création d'un technicien territorial à temps complet

Par un vote à main levée par dix voix pour, Marie-Odile BOCHER s'étant abstenue, le conseil municipal décide d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 16 avril 2011

EMPLOIS PERMANENTS – NOUVELLE GRILLE DES EFFECTIFS

Emplois créés non pourvus		Emplois créés et pourvus	
Attaché territorial	1	Rédacteur territorial	1
Agent de maîtrise territorial	1	Technicien territorial	1
Garde-champêtre	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2
		Adjoints techniques 1 ^{ère} classe	4
		Adjoints techniques 2 ^{ème} classe	3
		Agent de police municipale	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget : chapitre 012 - articles 6332, 6336, 6411, 6451, 6453, 6455,

9 – URBANISME – DECLARATION PREALABLE

Le maire demande l'autorisation de déposer auprès de D.D.T.M., une déclaration préalable de travaux pour édifier un mur de clôture entre la propriété ANSELIN/GASPARD et la future caserne des pompiers.

Il indique que conformément à l'accord entre les propriétaires et la commune, (cf. CM du 29/09/07 et 27/03/10) ce mur sera élevé pour délimiter les deux parcelles cadastrées en section AC n° 402 et AC n° 341 et sera construit en maçonnerie locale (parpaings enduit).

Jean-Pierre BOCHER fait remarquer qu'un accord avait été conclu entre les propriétaires, ANSELIN/GASPARD et la commune stipulant que le mur serait à la charge de la collectivité.

Par un vote à main levée par neuf voix pour, une abstention (Alain LOUAIL) et une voix contre (Michèle LE COR), le conseil municipal :

- **Autorise le maire à déposer auprès de l'équipement la déclaration préalable de travaux, relative à la construction d'un mur de clôture en parpaings, en limite de la propriété ANSELIN/GASPARD et de la future caserne des pompiers.**

10- DELIMITATION DE L'AGGLOMERATION

Le maire présente le nouveau projet d'arrêté qui consiste à délimiter l'agglomération de la commune. Elle sera définie de la façon suivante :

- Sur la RD 104 : la totalité de la route départementale (île Nord et île Sud)
- Sur la voirie communale : la totalité des voies (îles Nord et île Sud)

Le maire fait remarquer que cette mesure consiste à obtenir la compétence de police qu'il pourra exercer dorénavant sur l'ensemble du territoire.

Des panneaux apposés par le Conseil général matérialiseront l'agglomération. Ils seront installés sur les sites suivants :

- un à l'entrée du Port Clos
- et l'autre à la sortie au Paradis Rose.

Le maire remercie Jean-Luc LE PACHE et Maria CARO, pour leur contribution à l'établissement des budgets primitifs.

12 – QUESTION DIVERSES

- Cotisation VIGIPOL

Le maire soumet à l'assemblée pour rectification la demande de cotisation pour VIGIPOL. Il signale que celle-ci sera basée sur la population recalculée de 2010, soit 455 habitants. En conséquence, le nouveau montant de la cotisation pour 2011 s'élèvera à 91 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de verser à VIGIPOL, la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève à la somme de 91 €.

- Opposition au vote des budgets :

Marie-Odile BOCHER s'explique sur sa décision de ne pas voter les budgets primitifs de l'année 2011. Elle estime n'avoir pas été entendue sur les observations qui ont été soulevées par elle.

Elle demande pourquoi il n'y a pas eu de compte rendu après la réunion qui a eu lieu avec la direction de l'hôpital portant sur un protocole pour le transport des malades. Elle fait remarquer qu'il y a encore des transports qui ne sont pas assurés par la commune et qui sont au-delà des horaires de travail des agents.

Le maire répond que le protocole a été établi et qu'il a été adressé à l'hôpital comme prévu pour y être complété. La commune attend toujours ledit document pour régularisation.

Il précise que la commune met un point d'honneur à assurer tous les transports des personnes dès lors qu'elle est prévenue à l'avance et ce même en dehors des heures de travail des agents.

Marie-Odile BOCHER indique qu'il est très difficile de prévenir à l'avance notamment dans le cadre de sorties d'hôpital qui ne sont pas toujours prévues.

Le maire détaille les dispositions très concrètes qui ont été prises. Il demande qu'on lui précise, hors conseil pour des raisons de confidentialité, le cas où la commune n'aurait pas répondu à une demande.

Alain LOUAIL suggère une solution pour pallier cette carence. Il propose une sorte d'astreinte au sein des élus pour effectuer ce transport.

Brigitte CAZENAVE approuve cette proposition qu'elle considère intéressante.

Le maire précise que la commune met tout en œuvre pour que ce service soit maintenu et amélioré si nécessaire. Il trouve également l'idée d'Alain LOUAIL intéressante. Il suggère qu'elle soit approfondie en commission qui lui soumettra ainsi des propositions.

- **Eclairage extérieur du cabinet médical**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer à nouveau que l'éclairage extérieur de chez le médecin ne fonctionne toujours pas et cela pose des problèmes lors des interventions par les pompiers.

Le maire indique qu'il va le signaler au service technique.

- **Poubelles**

Marie-Odile BOCHER informe l'assemblée que le ramassage des poubelles n'est pas toujours respecté. Elle indique que celles-ci n'ont pas été ramassées les jours indiqués et que des ordures sont posées à même le sol derrière les toilettes de la place du Bourg. Elle demande des poubelles supplémentaires sur ces sites stratégiques.

Le maire indique que Josette ALICE a répertorié l'ensemble des poubelles et vérifié leur état. Il s'interroge pour savoir s'il faut rajouter d'autres poubelles ou bien inciter les gens à rapporter leurs ordures sur le continent. Il déplore l'incivisme de certains usagers qui ne respectent ni la collecte ni le tri malgré les informations diffusées à ce sujet.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que d'après une étude réalisée par le professeur Louis BRIGAND, géographe à l'Université de Bretagne Occidentale et spécialiste des îles, le constat est le suivant : plus il y a des conteneurs, plus il y a d'ordures et plus il faut de poubelles. Les tonnages augmentent et les problèmes liés à leur traitement aussi. La solution préconisée est d'inciter les promeneurs à la journée à rapporter leurs déchets.

Le maire souligne qu'il faudrait peut-être aménager les lieux, pour éviter ces désagréments et que les sites soient moins visibles des passants.

Marie-Odile BOCHER, fait remarquer que le Bourg est un endroit particulier avec beaucoup de commerçants qui ne disposent pas de poubelles individuelles.

Le maire indique qu'il allait étudier la possibilité de rajouter d'autres contenants.

- **Installation de bancs au Port Clos**

Marie-Odile BOCHER rappelle sa demande d'installer un banc au Port Clos, souhait émis par les personnes âgées.

Le maire répond qu'il va s'occuper de ce sujet dès lundi avec le service technique.

- **Mur du cimetière**

Marie-Odile BOCHER fait observer que le mur du cimetière a été refait sauf sur la partie du dessus. Elle demande s'il est prévu de le terminer.

Le maire répond affirmativement.

- **Ouverture de la déchetterie**

Marie-Odile BOCHER demande des horaires d'ouverture de la déchetterie élargis pour les professionnels.

Le maire répond que pour l'instant il n'est pas prévu d'élargir ces horaires. Il faudra attendre la fin des travaux de la déchetterie pour organiser le cas échéant de nouveaux horaires.

- **Délégation du service public – exploitation de la barge**

Alain LOUAIL rappelle qu'il y a actuellement un appel d'offre pour la délégation de l'exploitation de la barge. Il suggère que la commune propose sa candidature.

Le maire indique que le temps manque pour pouvoir répondre à cet appel à candidature, même si ce n'est qu'une première étape, le sujet étant trop important.

- **Véhicule électrique**

Alain LOUAIL demande des nouvelles du contentieux relatif au véhicule électrique de M. LABUSQUIERE.

Le maire indique que la commune a perdu le procès et qu'elle a été obligée d'accepter le véhicule électrique.

Toutefois, il précise que M. LABUSQUIERE, malgré différents rappels, n'a pas expédié à la commune, l'imprimé justifiant le retour de son véhicule sur le continent.

Il informe d'autre part qu'une nouvelle procédure est en cours et qu'elle porte sur une demande d'indemnisation pour perte d'exploitation de l'entreprise.

Alain LOUAIL demande quel est le nombre de véhicules électriques roulant sur l'île. Il suggère une discussion afin de traiter à nouveau le sujet des véhicules électriques.

Le maire répond qu'actuellement il y a trois véhicules électriques qui roulent sur le territoire de la commune. Il propose que le sujet des véhicules électriques soit discuté en commission de circulation.

Jean-Luc LE PACHE rappelle que le conseil municipal a adopté l'an passé une politique de circulation dans laquelle ces véhicules sont évoqués.

Le maire précise que l'arrêté municipal relatif à l'entrée des véhicules sur le territoire de la commune est toujours en cours de validité et a été par ailleurs confirmé par le Préfet.

Alain LOUAIL quitte l'assemblée à 17 h 20

Après le départ d'Alain LOUAIL le débat se poursuit sur la question de la DSP pour l'exploitation de la barge.

Jean-Pierre BOCHER indique qu'il n'est pas possible pour la commune de répondre actuellement à l'appel à candidature pour l'exploitation de la barge, le délai étant trop court.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que le projet est important mais que la commune a déjà du mal à traiter les dossiers dont elle a la charge.

- **Matériel de cantine**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer qu'il manque du matériel à la cantine (assiettes, verres etc.) Elle rappelle que l'agent chargé du service l'avait déjà signalé. Elle se propose de s'occuper de faire l'acquisition nécessaire. Elle demande également au maire la permission de venir le voir pour toute question concernant le domaine technique.

Le maire répond qu'elle a l'autorisation pour faire les achats nécessaires au bon fonctionnement du service et qu'elle peut le solliciter sur les questions techniques.

- **Produits ménagers**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer qu'il manque des produits ménagers sollicités par l'agent chargé du service.

Le maire précise qu'il a été répondu à l'agent que la commune disposait des produits nécessaires au bon entretien des locaux. En revanche, les produits demandés n'étaient pas conformes à la réglementation.

- **Terrain multisports**

Michèle LE COR demande où en est le projet de terrain multisports. Elle indique que d'après le responsable technique, il est possible de faire un terrain multisports tout en conservant le revêtement des terrains de tennis.

Jean-Luc LE PACHE a proposé comme solutions deux sites potentiels : le square du jardin de Libération et un terrain derrière la future caserne des pompiers.

Le maire indique qu'après consultation des services de la DDTM, le terrain derrière la caserne pourrait convenir pour des projets d'intérêt public. Quant au square comme il serait plus compliqué d'en modifier la nature car il se trouve en site classé.

Le maire indique qu'Alain LOUAIL est allé voir Mme AMELINE à la DDTM et propose que l'on interroge Alain LOUAIL pour connaître le résultat de cette entrevue.

Il indique qu'il a pensé à un autre site pouvant convenir éventuellement à cette installation. Il s'agit d'un terrain situé en face du terrain de sports, sur la route de St Michel. Il est par conséquent plus proche des installations sportives.

- **Attribution des badges pour le parking de l'Arcouest**

Michèle LE COR demande comment sont distribués les badges permettant le stationnement sur le parking de l'Arcouest ?

Le maire rappelle que la Commune de Ploubazlanec attribue chaque année à Bréhat un certain nombre de badges. Ce nombre peut varier d'une année à l'autre. Ce dispositif variable s'impose à la commune et en rend la gestion plus difficile.

La commune dispose également de macarons autorisant le stationnement sur le parking en herbe.

L'ensemble de ces mesures permet à tous de garer son véhicule à l'Arcouest. Néanmoins, quelques soient les mesures qui seront prises, il sera toujours difficile de contenter tout le monde.

Le maire déplore et condamne le comportement outrancier d'une personne insatisfaite venue insulter le personnel communal.

- **Système d'épuration**

Brigitte CAZENAVE demande s'il y a une modification en matière de réglementation pour permettre l'installation de nouveaux systèmes d'épurations pour les assainissements non collectifs.

Le maire indique que dans le cadre du Grenelle d'environnement, différents procédés ont été agréés notamment les micro-stations.

La séance est levée à 17 h 35

Le maire,

Patrick HUET